BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1092

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

750 425 068 RCS Quimper.
SCI LORED.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 125000.00 EUR.
Adresse : Port de Pêche-Bâtiment Gallen, Anse du Lin, 29900 Concarneau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société Absorbante : SAS JAFFRAY Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 450 000 euros Siège social : Zone Industrielle de Briangaud – Rue Jean Monnet 35600 REDON 308 077 882 RCS RENNES. Société Absorbée : SCI LORED Société civile immobilière au capital de 125 000 euros Siège social : Anse du Lin Porte de Pêche – Bâtiment Gallen 29900 CONCARNEAU 750 425 068 RCS QUIMPER. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE SCI LORED (SOCIETE ABSORBEE) SAS JAFFRAY (SOCIETE ABSORBANTE). Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février 2025, les sociétés JSAS AFFRAY et SCI LORED ont établi un projet de fusion par absorption au terme duquel SCI LORED prévoit de transmettre la totalité de son actif (valeur comptable au 31/03/2024 de 142 516 euros), à charge de la totalité de son passif (valeur comptable au 31/03/2024 de 2 276 euros), soit une transmission de patrimoine au profit de SAS JAFFRAY d'un actif net s'élevant à 140 240 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : il est proposé que 124 999 parts sociales de la Société Absorbée soient échangées contre 300 actions de la Société Absorbante. Montant prévu de l'augmentation de capital de la Société Absorbante du fait de la fusion45 000 € Montant prévu de la prime de fusion 95 238,88 € Montant du mali de fusion -115,88 €. Toutes les opérations effectuées par SCI LORED depuis le 1er avril 2024 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par SAS JAFFRAY qui se substituera à SCI LORED. La société SCI LORED sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code de commerce. Le projet commun de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER le 20 février 2025 pour la SCI LORED et au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 20 février 2025 pour SAS JAFFRAY..